

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 juillet 2026 à 19:30

En exercice : 33

Présents : 31

Excusés : 1

Absents : 1

**Date de la convocation :
02/07/2026**

**Président de séance :
Jean-Louis ROY**

**Secrétaire de séance :
Mélanie CHARPENTREAU**

**N° interne de l'acte :
D02_07_2026**

jeudi 9 juillet 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Laurent BALDOVINI, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Yannick CLERCQ, Albert CORNUAU, Béatrice COULON, Oriane COUTAND, Laurent DESNOUHES, Emilie DURAND, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pedro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Johann PASQUEREAU, Florian PELATAN, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlène RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Julie RIBARDIERE, Christian RIGAUDEAU, Raphaël ROTURIER, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Nicolas STEENO, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Blandine BEAUPERIN (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY)

Membres excusés

Blandine BEAUPERIN (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY)

Membres Absents :

Sandrine VIGNIAL

VIE MUNICIPALE

Election d'un adjoint

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la démission de Johann PASQUEREAU de son poste d'adjoint. Il indique qu'aux termes des dispositions de l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7. Par ailleurs, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

L'adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu. »

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins pour procéder au dépouillement des bulletins : Albert CORNUAU et Oriane COUTAND

Monsieur le Maire précise que l'adjoint à élire doit être du sexe masculin et demande alors s'il y a des candidats.

Laurent GABORIT, Frédéric MOUSSET et Nicolas STEENO sont candidats.

Monsieur le Maire enregistre les candidatures de Laurent GABORIT, Frédéric MOUSSET et Nicolas STEENO et invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal a remis dans le réceptacle prévu à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Monsieur le Maire proclame les résultats : au 1er tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats
Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

ci-après :

nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

nombre de votants (enveloppes déposées) : 32

nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) : 0

nombre de suffrages blancs (article L 65 du code électoral) : 0

nombre de suffrages exprimés : 32

majorité absolue : 17

La majorité absolue n'étant pas obtenue, il est procédé à un deuxième tour.

Monsieur le Maire proclame les résultats : au deuxième tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

nombre de votants (enveloppes déposées) : 32

nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) : 0

nombre de suffrages blancs (article L 65 du code électoral) : 0

nombre de suffrages exprimés : 32

majorité absolue : 17

A obtenu :

Laurent GABORIT, 17 voix

Frédéric MOUSSET, 11 voix

Nicolas STEENO, 4 voix

Laurent GABORIT, ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY

Le Secrétaire de séance,

Mélanie CHARPENTREAU



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le : 20/07/2026